



## **LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION**

### **À TOUTS LES RÉSIDENTS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC - SECTEUR VILLAGE**

**Saint-Adolphe-d'Howard, le 24 août 2021** – La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire informer les résidents desservis par le réseau d'aqueduc village qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer et ce, à compter de mardi le 24 août 2021.

Les prélèvements effectués sur le réseau dans la démarche de retour à la conformité affichent tous d'excellents résultats. Ces analyses, qui sont effectuées par un laboratoire dûment accrédité, attestent que l'eau respecte les normes du Règlement québécois sur la qualité de l'eau potable (RQEP chapitre Q-2, règlement 40).

La levée de cet avis d'ébullition sera communiquée par le système automatisé de messagerie, sur notre site web et sur notre page Facebook.

La Municipalité tient à rappeler aux citoyens qu'un suivi rigoureux de la qualité de l'eau potable est toujours effectué sur l'ensemble de son réseau et ce, conformément aux directives du ministère de l'Environnement. Ce cadre normatif imposé aux municipalités a pour but d'écartier toute possibilité de contamination pour la santé.

Alain Cazavant, ing., M. Sc. A., MAP  
Directeur des travaux publics et ingénierie